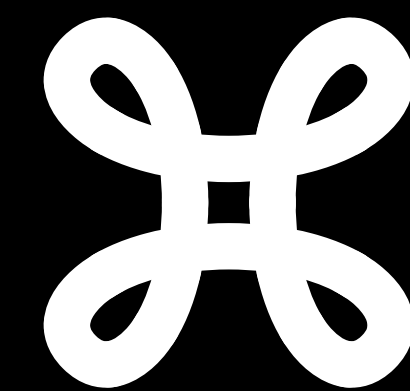


Proximus Group

Code de Conduite



proximus
Group

Table des matières

Préambule	3	Santé et sécurité	12	Utilisation des actifs de Proximus	22
Engagement envers nos parties prenantes	4	Protection des données et de la vie privée	13	Activités extra-professionnelles	23
Objet du document	5	Sécurité de l'information, Propriété intellectuelle et informations confidentielles	15	Sponsoring et dons de bienfaisance	24
Champ d'application	5	Concurrence	17	Lutte contre le blanchiment d'argent	25
Surveillance	6	Environnement	18	Évaluation de tiers	26
Encadrement	6	Développement de carrière et formation	19	Politique de tolérance zéro	27
Lutte anticorruption	7	Information, communication et médias	20	Que faire en cas d'infraction ?	28
Conflit d'intérêts	9				
Droits de l'homme, conditions de travail, diversité et égalité des chances	10				

Préambule

Chez Proximus, notre succès ne se limite pas à la fourniture de produits et services de haute qualité. Il repose également sur notre engagement en faveur de l'intégrité, de la confiance et de la responsabilité. Le Code de conduite du Groupe Proximus incarne ces principes : il guide nos actions et nos décisions afin que nous puissions contribuer positivement à la société.

Nous attendons de tous les collaborateurs du Groupe Proximus, y compris les intérimaires et les contractants, qu'ils respectent scrupuleusement le Code ainsi que les politiques et procédures y afférentes.

La création d'une culture d'entreprise saine est une responsabilité partagée. Ensemble, nous pouvons garder le client au cœur de toutes nos actions et renforcer notre réputation de partenaire fiable et d'entreprise responsable. Veuillez utiliser ce guide au quotidien pour contribuer à nos objectifs avec honnêteté, intégrité et respect d'autrui.

Le **Conseil
d'administration** Proximus

**L'équipe de
direction** Proximus

Engagement envers nos parties prenantes



Clients

Nous plaçons nos clients au cœur de toutes nos actions.



Partenaires professionnels

Nos partenariats reposent sur le respect mutuel et le partage de valeurs éthiques.



Collaborateurs

Nos collaborateurs sont nos ressources les plus précieuses. Nous leur offrons un environnement de travail stimulant où ils se sentent valorisés, des conditions de travail flexibles ainsi que des opportunités d'apprentissage et de développement.



Actionnaires

Nous nous engageons à créer une valeur à long terme grâce à des performances guidées par l'intégrité.



Société

Nous nous engageons à protéger notre planète et à favoriser une société inclusive, tout en maintenant des normes éthiques élevées en matière de conduite d'entreprise.



Objet du document

Notre Code de conduite ne se limite pas à un ensemble de directives : il représente un engagement à respecter les normes les plus élevées en matière de comportement éthique et de conformité. Il fait partie intégrante de nos conditions de travail et joue un rôle essentiel dans la pérennité de notre succès.

Le Code de conduite constitue un guide dans nos décisions et nos actions quotidiennes, tant dans le cadre de nos activités que dans la détermination de ce qui est permis ou non. Tous les collaborateurs et les contractants doivent comprendre ce Code, en respecter les normes et agir en conséquence.

Champ d'application

Le Code de conduite de Proximus s'applique à tous les collaborateurs et contractants travaillant pour le Groupe Proximus (dénommé "Proximus" dans le document), y compris ses filiales et toutes les parties prenantes.

Les directeurs et responsables doivent montrer l'exemple, faire respecter ce Code de conduite et veiller à ce que ses valeurs et principes soient appliqués et partagés par leurs équipes.



Surveillance

Une équipe pluridisciplinaire, composée d'experts de Group Compliance, Human Resources et Legal, est chargée de la mise en œuvre, de la surveillance et de la mise à jour du Code de conduite.

Le Risk Management and Compliance Committee, désigné par le Proximus Leadership Squad, supervise le programme d'éthique et de conformité ainsi que le Code de conduite de Proximus.

L'équipe Group Compliance assure une révision annuelle du Code de conduite. Les modifications relatives au contenu sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de Proximus.

Le Code de conduite est accessible au public. La dernière version est publiée sur le site web et l'intranet de Proximus.

Tous les nouveaux collaborateurs et contractants de Proximus doivent en prendre connaissance. Les collaborateurs et les contractants suivent régulièrement une formation axée sur le Code de conduite, selon le calendrier établi par Group Compliance, et doivent confirmer qu'ils respectent le Code.

Encadrement

Dans tous les cas où le Code ne fournit pas de directives explicites, il y a toujours lieu d'agir dans le meilleur intérêt du Groupe Proximus. Toute question relative à l'interprétation ou à l'application du Code de conduite doit d'abord être soumise à votre responsable hiérarchique.

Toute question restée sans réponse peut être transmise à l'équipe Group Compliance de Proximus (group.compliance@proximus.com) ou à votre Compliance Officer local.

1. Lutte anticorruption

Pourquoi est-ce important ?

La corruption et les pots-de-vin entravent la croissance des entreprises, font grimper les coûts et posent de sérieux risques juridiques et réputationnels. Ils sapent la confiance dans les institutions et la concurrence loyale, découragent les investissements à long terme et faussent les priorités en matière de développement. En encourageant la transparence et une conduite éthique, Proximus vise à renforcer la confiance et à contribuer à un environnement économique plus stable et plus équitable pour tous les acteurs du marché.

La corruption est un abus de pouvoir commis à des fins d'enrichissement personnel. Il s'agit d'un comportement malhonnête ou frauduleux, tel que le pot-de-vin. Le pot-de-vin consiste à offrir, donner, recevoir ou solliciter quelque chose de valeur (argent, cadeaux ou faveurs) afin d'influencer les actions d'une personne, dans le but de l'amener à agir de manière à favoriser l'auteur de l'acte, souvent au mépris de ses devoirs, des lois et des normes morales ou éthiques.

Quelques exemples de corruption:

- **Dessous-de-table** : perception d'argent en échange de l'attribution de contrats à des entreprises spécifiques.
- **Détournement de fonds** : utilisation de fonds d'une organisation à des fins personnelles.
- **Corruption de fonctionnaires** : argent offert à des fonctionnaires dans le but d'influencer leurs décisions.

Le Groupe Proximus applique une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin en imposant des règles strictes concernant les divertissements, les marques d'hospitalité et les cadeaux. Il veille ainsi à ce que toutes les actions et interactions respectent les normes les plus strictes en matière d'intégrité, de transparence et de conduite éthique au sein de notre organisation.

1. Lutte anticorruption

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Refusez tout objet de valeur susceptible d'influencer votre décision.
- ✓ N'offrez ni ne promettez jamais quoi que ce soit de valeur à des partenaires commerciaux dans le but d'obtenir un avantage déloyal.
- ✓ Ne proposez jamais de paiement de facilitation et n'en acceptez en aucun cas.
- ✓ N'acceptez et n'offrez des marques d'hospitalité et de divertissement qu'en accord avec la policy anticorruption de Proximus.
- ✓ Signalez toujours toute violation des règles anticorruption à votre responsable ainsi qu'à Group Compliance ou votre Compliance Officer local.
- ✓ Tenez des livres de comptes exacts en toutes circonstances.
- ✓ Dans un souci de transparence, informez toujours votre responsable de vos interactions avec des parties extérieures.
- ✓ Suivez sans délai la formation obligatoire sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin lorsque l'entreprise vous y invite.

Ce qui est interdit :

- ✗ Offrir ou accepter, directement ou indirectement, quoi que ce soit (cadeaux, marques d'hospitalité, promesses, opportunités de carrière, remises, incentives) susceptible d'influencer une décision dans le but de conclure ou de conserver une affaire, ou d'obtenir un avantage.
- ✗ Accepter ou proposer des invitations et des cadeaux de la part de/à destination de partenaires commerciaux dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres.
- ✗ Offrir ou accepter des cadeaux en espèces ou en quasi-espèces (par exemple, des bons d'achat).
- ✗ Offrir des cadeaux à des collaborateurs en guise d'incentives.
- ✗ Enfreindre les lois et principes applicables en matière de pots-de-vin et de corruption au niveau local.

2. Conflit d'intérêts

Pourquoi est-ce important ?

Éviter les conflits d'intérêts permet de prendre des décisions impartiales, de maintenir la confiance, de préserver l'intégrité et de protéger la réputation de l'entreprise ainsi que les intérêts des parties prenantes.

Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'un collaborateur entrent en conflit avec ses obligations professionnelles, ce qui peut entraîner des décisions biaisées, profitant au collaborateur au détriment de l'intégrité et des objectifs de l'entreprise.

Les collaborateurs peuvent entretenir des relations personnelles avec des partenaires, des fournisseurs et des clients. Cela peut s'avérer bénéfique pour les activités. Toutefois, ces relations ne peuvent en aucun cas compromettre les intérêts du Groupe Proximus.

Exemples :

- **Népotisme** : embauche ou promotion de membres de la famille au détriment de candidats plus qualifiés.
- **Transactions intéressées** : attribution de contrats à des entreprises détenues par soi-même ou par un membre de sa famille.
- **Cadeaux et faveurs** : acceptation de cadeaux qui influencent les décisions commerciales.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Signalez systématiquement tout lien de parenté avec des personnes impliquées dans une décision ou une évaluation commerciale.
- ✓ Évitez les activités extra-professionnelles susceptibles d'entrer en conflit avec vos obligations professionnelles.
- ✓ Signalez tout conflit d'intérêts potentiel dont vous avez connaissance à votre responsable ainsi qu'à Group Compliance ou à votre Compliance Officer local.

Ce qui est interdit :

- ✗ Vous mettre dans des situations qui donneraient lieu à un conflit d'intérêts.

3. Droits de l'homme, conditions de travail, diversité et égalité des chances

Pourquoi est-ce important ?

Les gens ont le droit d'être traités avec respect, attention et dignité. En respectant les droits de l'homme, en valorisant la diversité et en promouvant la non-discrimination et l'égalité des chances, nous créons un lieu de travail équitable, inclusif et stimulant où chacun peut s'épanouir.

Nous pensons que chacun doit être traité avec respect, et nous nous engageons à créer des conditions de travail favorisant des pratiques équitables en termes d'emploi ainsi qu'à reconnaître et valoriser les conduites éthiques.

Nous respectons les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'Enfant. Proximus respecte la législation sociale en vigueur et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Proximus valorise la diversité et lutte contre toute forme de discrimination. La discrimination est une forme d'inégalité de traitement qui peut être fondée sur

Sexe	Caractéristiques physiques	Composition de la famille
Orientation sexuelle	État de santé	État matrimonial
Âge	Grossesse	Richesse
Race ou ethnie	Convictions religieuses/ philosophiques	Formation
Origine/condition sociale	Convictions politiques	Expérience
Origine nationale	Convictions syndicales	Personnalité
Langue	Conditions d'emploi	
Handicap		

toute autre caractéristique protégée par la loi.

Nos normes en matière d'environnement de travail s'étendent à tout membre de notre communauté dans toute sa diversité. Tous les managers, team leaders et collaborateurs s'attachent à les incarner.

3. Droits de l'homme, conditions de travail, diversité et égalité des chances

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✔ Traitez toutes les personnes avec respect et dignité.
- ✔ Respectez la liberté d'opinion, tant qu'elle est conforme à la loi et respectueuse d'autrui.
- ✔ Rémunérez les collaborateurs de manière équitable et au moins au niveau du salaire minimum légal.
- ✔ Offrez à chacun les mêmes chances et les mêmes opportunités de se développer.
- ✔ Signalez sans délai toute atteinte aux droits de l'homme ou toute discrimination, y compris chez les clients ou les fournisseurs.

Ce qui est interdit :

- ✘ Exercer une discrimination sous quelque forme que ce soit.
- ✘ Utiliser toute forme de harcèlement pour atteindre vos objectifs.
- ✘ Employer des enfants n'ayant pas atteint l'âge légal pour travailler.
- ✘ Fermer les yeux sur le harcèlement ou la discrimination.

4. Santé et sécurité

Pourquoi est-ce important ?

Un environnement de travail sûr, sécurisé et sain permet de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Un tel environnement contribue à préserver la santé physique et émotionnelle des collaborateurs, avec à la clé une efficacité et une productivité accrues.

Proximus veille à la santé et la sécurité de ses collaborateurs et se soucie de leur bien-être. Proximus respecte les normes internationalement reconnues et les lois locales. Nous identifions les risques sur le lieu de travail, les atténuons et les contrôlons afin de prévenir toute blessure liée au travail ainsi que tout accident du travail et toute maladie professionnelle. Des programmes et des actions sont mis en place pour surveiller et favoriser le bien-être des collaborateurs.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Familiarisez-vous avec nos règles et instructions en matière de santé et de sécurité, et respectez-les.
- ✓ Veillez à votre propre sécurité et à celle de vos collègues.
- ✓ Aidez votre hiérarchie à identifier les risques sur le lieu de travail.
- ✓ Assurez votre sécurité et celle de vos collègues au travail.
- ✓ Jouez un rôle actif dans le cadre du bien-être au travail.
- ✓ Signalez toute pratique dangereuse ou malsaine conformément aux instructions disponibles au niveau local.

Ce qui est interdit :

- ✗ Agir d'une manière qui vous mette en danger, vous ou vos collègues.
- ✗ Travailler avec des partenaires commerciaux qui négligent les règles de santé et de sécurité.
- ✗ Travailler sans respecter les mesures de santé et de sécurité appropriées.

5. Protection des données et de la vie privée

Pourquoi est-ce important ?

Le traitement licite des données renforce la réputation et la confiance de Proximus ainsi que les opportunités commerciales qui s'offrent à elle. Un mauvais traitement des données à caractère personnel peut entraîner des violations de la vie privée, des pertes financières ou des discriminations, ainsi que d'autres préjudices pour les individus. Proximus risque des amendes, des demandes de dédommagement et des interruptions d'activité. Une atteinte à la réputation pourrait également éroder la confiance, entraîner une perte d'activité et réduire la confiance des investisseurs.

Proximus gère de grandes quantités de données à caractère personnel. Il est essentiel de traiter ces données dans le respect de la loi et de mettre en place des protections solides pour atténuer les risques et les conséquences.

Proximus adhère aux normes les plus strictes en matière de protection des données, se conformant au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à d'autres lois pertinentes. Nous protégeons les données à caractère personnel traitées dans le cadre de nos activités, y compris les données des clients, des utilisateurs finaux, des collaborateurs et des représentants des organisations avec lesquelles nous collaborons.

Proximus a mis en place des mesures et processus exhaustifs pour encadrer le traitement des données à caractère personnel. Elle dispose d'une policy en matière de protection des données, qui définit les règles relatives au secret des communications électroniques ainsi que les principes et obligations issus du RGPD, et comprend des procédures décrivant les processus opérationnels destinés à garantir la conformité.

Lors du traitement de données à caractère personnel, Proximus se conforme rigoureusement aux principes du RGPD, notamment la licéité, l'équité, la transparence, la limitation des finalités et la minimisation des données. En appliquant ces normes élevées, Proximus garantit un traitement responsable et sûr des données à caractère personnel, favorisant la confiance entre toutes les parties prenantes. Tout est mis en œuvre pour prévenir les violations de données à caractère personnel, c'est-à-dire les situations dans lesquelles la confidentialité, la disponibilité ou l'intégrité de ces données est compromise.

5. Protection des données et de la vie privée

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Suivez le processus de protection de la vie privée dès la phase initiale de conception de tout système, produit ou processus.
- ✓ Mettez en œuvre les mesures identifiées pour atténuer les risques liés au traitement des données à caractère personnel.
- ✓ Protégez les données à caractère personnel (sur papier et format électronique) en appliquant des mesures de sécurité appropriées.
- ✓ Signalez immédiatement toute violation présumée de données à caractère personnel conformément à vos procédures internes de signalement.
- ✓ Signalez toute réclamation émanant des personnes concernées au sujet du traitement de leurs données à caractère personnel, conformément à vos procédures internes de signalement.
- ✓ Suivez et achevez toutes les formations requises en matière de protection des données et de sécurité de l'information.

Ce qui est interdit :

- ✗ Collecter et utiliser des données à caractère personnel qui ne sont pas directement pertinentes et nécessaires à la réalisation de la ou des finalités spécifiées.
- ✗ Réutiliser les données à caractère personnel pour toute nouvelle finalité qui n'est pas compatible avec la finalité définie à l'origine.
- ✗ Accéder à et utiliser des données à caractère personnel qui ne sont pas nécessaires dans le cadre de vos responsabilités professionnelles actuelles.
- ✗ Conserver des données à caractère personnel plus longtemps que la durée nécessaire à la réalisation de la ou des finalités spécifiées.

6. Sécurité de l'information, Propriété intellectuelle et informations confidentielles

Pourquoi est-ce important ?

La protection de la propriété intellectuelle, de la confidentialité et de la sécurité de l'information permet de maintenir la confiance des clients, de garantir le respect des lois et de se prémunir contre les cybermenaces.

Toute propriété intellectuelle, notamment les marques commerciales, œuvres protégées par droit d'auteur, bases de données, inventions et autres immobilisations incorporelles telles que secrets commerciaux et savoir-faire constituent des actifs précieux, essentiels au succès de Proximus sur le marché. Nous protégeons cette propriété intellectuelle contre tout accès non autorisé, tout partage et toute utilisation illégitime, et nous respectons la propriété intellectuelle des tiers.

Les informations confidentielles sont strictement réglementées afin d'éviter tout accès ou usage non autorisé, susceptible de nuire à la réputation de Proximus. Les informations sensibles sont classées en "Confidential" ou "Highly Confidential". Les informations émanant de parties externes sont traitées avec le même niveau de confidentialité que nos propres informations. Les obligations de confidentialité restent valables au-delà de la durée de l'emploi ou de la relation contractuelle.

La sécurité de l'information vise à protéger l'information et les systèmes contre l'accès, l'utilisation, la divulgation, la perturbation, la modification ou la destruction non autorisés. Une sécurité de l'information efficace repose sur des efforts coordonnés, des contrôles appropriés et la participation active de tous au sein de l'organisation, sous la supervision de la direction.

6. Sécurité de l'information, Propriété intellectuelle et informations confidentielles

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Communiquez toujours des informations fiables et précises à nos clients et aux parties prenantes.
- ✓ Si vous possédez des informations privilégiées, veillez à vous conformer à notre Dealing Code.
- ✓ N'utilisez que des marques que vous êtes autorisé à utiliser.
- ✓ Protégez et gérez les informations conformément aux règles et principes mentionnés dans nos politiques.
- ✓ Protégez les actifs digitaux de l'organisation en respectant les mesures de sécurité définies dans nos politiques.
- ✓ Ayez conscience du rôle important que vous avez à jouer dans la résilience de Proximus face aux cyberattaques.
- ✓ Signalez tout fait suspect à l'équipe en charge de la cybersécurité en suivant la procédure qui vous est applicable.
- ✓ Veillez à envoyer et recevoir des données de l'entreprise exclusivement à l'aide d'outils de communication approuvés, par exemple la messagerie électronique de l'entreprise.
- ✓ Suivez des formations sur la propriété intellectuelle et la cybersécurité lorsque vous y êtes invité.
- ✓ Soyez prudent lorsque vous utilisez un appareil sur lequel sont installées des applications d'entreprise de Proximus.

Ce qui est interdit :

- ✗ Partager des informations confidentielles avec toute personne non autorisée, y compris les amis et la famille, ou dans le domaine public.
- ✗ Connecter des appareils non-Proximus sur notre réseau.
- ✗ Communiquer le mot de passe de votre compte à d'autres personnes ou leur permettre d'utiliser votre compte.
- ✗ Partager les applications et appareils professionnels Proximus avec d'autres personnes.
- ✗ Utiliser vos applications professionnelles Proximus et votre ou vos appareils Proximus pour des activités non liées à Proximus.

7. Concurrence

Pourquoi est-ce important ?

L'existence de conditions de concurrence saines et équitables, plaçant les entreprises sur un même pied d'égalité, constitue un enjeu important au sein de la société au sens large et contribue à accroître la prospérité de tous. Cela crée également des opportunités commerciales pour Proximus.

Le droit de la concurrence consiste en un ensemble de règles applicables aux entreprises tant privées que publiques dans le but de maintenir le principe de la concurrence libre et loyale et de renforcer la protection des consommateurs.

En ce qui concerne plus particulièrement nos activités télécoms, des Chinese Walls spécifiques sont d'application pour empêcher l'échange d'informations sensibles entre les départements afin d'éviter les conflits d'intérêts.

Chez Proximus, nous soutenons une concurrence loyale et ouverte sur tous nos marchés, avec une approche de la compétitivité basée sur de bons produits et services au juste prix. Nous mettons en œuvre des pratiques de vente et de marketing équitables dans nos relations avec les clients et les fournisseurs.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Gardez à l'esprit et respectez les lois applicables en matière de concurrence dans vos relations avec les concurrents et les fournisseurs.
- ✓ Respectez les règles relatives aux Chinese Walls, le cas échéant, lors de l'accès aux données dans les outils, les applications, etc. Ne partagez ces informations qu'avec les personnes autorisées.
- ✓ Parlez toujours de vos concurrents de manière respectueuse.

Ce qui est interdit :

- ✗ Partager des informations ou se concerter avec les concurrents pour déterminer les prix et les autres conditions commerciales.
- ✗ Échanger des informations commercialement sensibles et/ou stratégiques lors de discussions avec des concurrents, des fournisseurs et/ou des clients.
- ✗ S'aligner sur des politiques commerciales.
- ✗ Appliquer toute pratique d'exclusion lors de la détermination des prix et autres conditions commerciales.

8. Environnement

Pourquoi est-ce important ?

Le respect de l'environnement est essentiel pour les entreprises : il garantit une utilisation durable des ressources, réduit la pollution et atténue les effets du changement climatique. Cela permet non seulement de protéger les écosystèmes et la santé publique, mais aussi d'améliorer la réputation des entreprises, de répondre aux exigences réglementaires et d'attirer les consommateurs et les investisseurs soucieux de l'environnement.

En tant qu'entreprise citoyenne, Proximus, aux côtés de ses partenaires et fournisseurs, s'engage à mener ses activités en tenant compte de son impact environnemental.

Nous nous engageons, avec nos partenaires et fournisseurs, à lutter contre le changement climatique en :

- réduisant nos émissions de carbone.
- promouvant un éventail de plus en plus large de solutions écologiquement durables pour nos clients.
- favorisant le recyclage et la circularité.
- encourageant nos collaborateurs, nos fournisseurs et nos parties prenantes à adopter des pratiques commerciales durables.

Proximus adhère et continuera à adhérer à des normes pertinentes, reconnues à l'échelle locale et au niveau international, et soutient le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Soyez conscient de la manière dont vous pouvez réduire votre empreinte écologique et votre impact sur l'environnement dans votre travail au quotidien, discutez-en avec votre hiérarchie et agissez en conséquence.
- ✓ Contribuez à réduire les risques environnementaux.
- ✓ Signalez toute situation susceptible, selon vous, de présenter un risque à court ou à long terme pour l'environnement, et contribuez à prévenir ou à atténuer ce risque.

Ce qui est interdit :

- ✗ Agir en contradiction avec les lois environnementales et les politiques internes.

9. Développement de carrière et formation

Pourquoi est-ce important ?

Nos collaborateurs sont nos ressources les plus précieuses. Investir dans la formation et le développement de carrière des collaborateurs les aide à s'épanouir et renforce leur engagement à long terme. Ces efforts contribuent au succès de Proximus sur le long terme ainsi qu'à sa capacité d'innovation.

Proximus investit dans le développement de ses collaborateurs en leur offrant des opportunités de formation continue et des programmes de développement professionnel. Proximus veille à ce que son personnel reste qualifié, motivé et prêt à relever les défis futurs, ce qui favorise la croissance individuelle et celle de l'entreprise.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Cherchez à vous former en permanence, inscrivez-vous à des cours, participez à des workshops et tenez-vous informé des tendances du secteur.
- ✓ Participez à des rotations régulières de postes pour acquérir de nouvelles expériences, élargir vos connaissances et renforcer votre réseau professionnel.
- ✓ Établissez et entretenez des relations professionnelles à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation.
- ✓ Demandez régulièrement un feed-back constructif et tirez-en profit pour améliorer vos performances.

Ce qui est interdit :

- ✗ Ignorer les demandes qui vous sont adressées en vue de suivre des formations obligatoires sur l'éthique et la conformité.
- ✗ Contribuer à un environnement où le feed-back est perçu comme négatif.

10. Information, communication et médias

Pourquoi est-ce important ?

Nos parties prenantes doivent recevoir des informations correctes et pertinentes concernant Proximus et ses résultats, de manière fiable et ponctuelle. Les informations fournies par nos soins doivent par conséquent satisfaire aux conditions précitées en termes de professionnalisme et d'éthique.

Chez Proximus, les communications avec les médias et les marchés publics et financiers suivent des procédures établies et sont conformes aux réglementations et pratiques applicables aux entreprises cotées en Bourse. Group Communications centralise toutes les demandes des médias et se coordonne avec les parties prenantes internes afin de fournir des informations correctes et opportunes aux publics externes.

Aucune information sur les résultats financiers ou opérationnels ne peut être communiquée, à l'exception des informations déjà divulguées et publiées sur le site web de l'entreprise ou après concertation entre Group Communications et Group Finance.

Nous rencontrons les autorités publiques de manière appropriée et transparente, conformément à notre politique des affaires publiques et à notre accord de relation avec l'État belge (notre actionnaire majoritaire).

Proximus respecte la liberté de ses collaborateurs d'agir en tant que citoyens responsables. Les informations publiques concernant Proximus ne peuvent être communiquées que par la personne responsable de la communication externe et par la direction de Proximus, conformément aux autorisations établies.

10. Information, communication et médias

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Ayez connaissance des politiques de l'entreprise en matière d'interactions avec la presse et les médias sociaux.
- ✓ Contactez Group Communications ou votre équipe de communication externe au niveau local avant d'interagir avec la presse ou de prendre la parole en public.
- ✓ Sur les réseaux sociaux, parlez toujours en votre nom, pas au nom de Proximus, et soyez respectueux, authentique et transparent.
- ✓ Utilisez les réseaux sociaux de manière responsable lorsque vous êtes au travail.
- ✓ Veillez à promouvoir le matériel de l'entreprise chaque fois que possible (communiqués de presse, forums, blogs, rapports sur le secteur, informations sur l'entreprise).

Ce qui est interdit :

- ✗ Partager tout type d'informations confidentielles ou de documents portant la mention "For Internal Use Only", "Confidential" ou "Highly Confidential".
- ✗ Contacter les médias de votre propre initiative.
- ✗ Communiquer sur les réseaux sociaux sur des sujets internes à Proximus.
- ✗ Parler ou exprimer votre opinion au nom de Proximus.
- ✗ Diffamer une autre personne ou entité ou porter atteinte à la vie privée de celle-ci.

11. Utilisation des actifs de Proximus

Pourquoi est-ce important ?

La protection des actifs de l'entreprise est essentielle pour assurer la continuité opérationnelle, sauvegarder les informations sensibles, prévenir les pertes financières et maintenir un avantage concurrentiel.

Les actifs de Proximus ont une valeur considérable et jouent un rôle important dans sa santé financière. Ils ne peuvent être utilisés qu'à des fins professionnelles, sauf convention contraire dans les conditions d'utilisation ou conformément à nos procédures et directives.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Utilisez les propriétés et les actifs de l'entreprise avec le soin nécessaire et de manière à en préserver la valeur.
- ✓ Respectez les exigences de sécurité concernant l'accès et l'utilisation des installations, des ressources IT et des ressources électroniques.
- ✓ Restituez les actifs de l'entreprise en votre possession lorsque vous ne les utilisez plus (par exemple, lorsque vous quittez l'entreprise ou assumez d'autres responsabilités).
- ✓ Signalez toute utilisation abusive des actifs de l'entreprise.

Ce qui est interdit :

- ✗ Accéder aux actifs de l'entreprise ou les utiliser sans autorisation appropriée ou à des fins d'enrichissement personnel.
- ✗ Détourner ou utiliser abusivement les actifs de l'entreprise à des fins illégales ou contraires à l'éthique.

12. Activités extra-professionnelles

Pourquoi est-ce important ?

Les activités extra-professionnelles peuvent créer des conflits d'intérêts, entraver la productivité et nuire à la réputation de l'entreprise. Il est important de veiller à ce qu'elles soient réalisées conformément à la policy et à la loi afin de préserver l'intégrité des collaborateurs et de Proximus.

Les activités extra-professionnelles sont des activités que les collaborateurs exercent en dehors de leurs responsabilités professionnelles principales, telles que le travail en tant qu'indépendant ou les activités complémentaires, qu'elles soient rémunérées ou non. Ces activités peuvent renforcer les compétences, apporter une satisfaction personnelle et favoriser l'implication dans la communauté, mais elles doivent rester équilibrées pour éviter les conflits d'intérêts et maintenir un bon niveau de performance au travail.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Informez votre responsable et le département HR si vous exercez une activité extra-professionnelle et suivez la procédure de validation qui vous est applicable.
- ✓ Signalez à votre responsable toute offre de services de conseil rémunérés susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts.
- ✓ Respectez tous les principes de confidentialité, de protection des données et de savoir-faire.
- ✓ Ayez connaissance des termes de votre contrat de travail et respectez-les. Consultez le département HR en cas de doute.

Ce qui est interdit :

- ✗ Exercer une activité extra-professionnelle qui concurrence Proximus ou vous empêche d'atteindre vos objectifs de travail chez Proximus.
- ✗ Entreprendre toute activité extra-professionnelle susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts.
- ✗ Utiliser les ressources de Proximus pour mener à bien vos activités extra-professionnelles.

13. Sponsoring et dons de bienfaisance

Pourquoi est-ce important ?

Le sponsoring et les dons de bienfaisance améliorent les relations avec la communauté, construisent une image de marque positive, favorisent la fierté et l'engagement du personnel et contribuent au bien-être de la société.

Le sponsoring implique qu'une entreprise apporte un soutien financier ou en nature à des événements, des activités ou des organisations en échange d'une visibilité et d'une reconnaissance de sa marque. Il contribue à faire connaître la marque, à favoriser les relations avec la communauté et à lier l'entreprise à des causes et des valeurs positives.

Les dons de bienfaisance impliquent qu'une entreprise donne de l'argent, des biens ou des services à des organisations ou à des causes sans but lucratif. Ce soutien permet d'aborder des questions sociales, d'améliorer le bien-être de la communauté et de démontrer l'engagement de l'entreprise en matière de responsabilité sociale et d'impact sociétal positif.

Le sponsoring et les dons de bienfaisance doivent être conformes à nos principes et à notre stratégie, et contribuer à renforcer l'image de Proximus.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Contactez toujours le département Sponsoring lorsque vous êtes sollicité pour un sponsoring par un tiers.
- ✓ Respectez toujours les recommandations prévues par la policy en matière de sponsoring.
- ✓ Utilisez les avantages du sponsoring exclusivement dans l'intérêt du Groupe Proximus.
- ✓ Contactez toujours le département Sustainability ou le département HR pour tout type de don de bienfaisance.

Ce qui est interdit :

- ✗ S'engager dans des relations de sponsoring dans le but d'obtenir, de récompenser ou d'influencer une relation d'affaires, d'influencer des élus, d'influencer des politiques ou des décisions politiques de manière inappropriée, ou d'obtenir des décisions favorables pour toute entité du Groupe Proximus.
- ✗ Signer des conventions de sponsoring n'ayant pas été approuvées par le département Sponsoring.
- ✗ Effectuer des dons de bienfaisance en espèces ou sous forme de bons d'achats, car la traçabilité est obligatoire.
- ✗ Soutenir des causes en conflit avec les valeurs et la mission de l'entreprise ou impliquant des activités contraires à l'éthique.

14. Lutte contre le blanchiment d'argent

Pourquoi est-ce important ?

La lutte contre le blanchiment d'argent est essentielle pour prévenir les activités financières illégales, protéger l'intégrité des systèmes financiers, garantir le respect des lois et lutter contre le financement du terrorisme. Elle contribue à maintenir la confiance dans les institutions et à soutenir la stabilité économique et la sécurité au niveau mondial.

Le blanchiment d'argent est le processus illégal qui consiste à déguiser l'origine de l'argent obtenu par le biais d'activités criminelles, en lui donnant une apparence légitime. Cela implique généralement des transactions multiples pour masquer la source de l'argent, ce qui permet aux criminels d'intégrer des fonds illicites dans le système financier sans être détectés. Il porte atteinte à l'intégrité financière et facilite la poursuite de la criminalité.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Tenez des registres détaillés et précis des transactions et des informations sur les clients.
- ✓ Identifiez et vérifiez l'identité des clients.
- ✓ Signalez immédiatement toute transaction inhabituelle ou suspecte à Group Compliance ou à votre Compliance Officer local.

Ce qui est interdit :

- ✗ Accepter des transactions en espèces, sauf si elles sont dûment autorisées (par exemple dans les shops Proximus).
- ✗ Contourner les procédures de vérification (par exemple Know Your Customer).
- ✗ S'abstenir de signaler des activités suspectes à Group Compliance ou à votre Compliance Officer local.

15. Évaluation de tiers

Pourquoi est-ce important ?

L'évaluation de tiers est essentielle pour garantir le respect des lois, éviter les sanctions juridiques, protéger la réputation de l'entreprise et empêcher toute implication dans des activités contraires à l'éthique ou illégales. L'intégrité et la stabilité opérationnelle de l'entreprise sont ainsi préservées.

L'évaluation de tiers est le processus de vérification des partenaires commerciaux, clients et fournisseurs potentiels et actuels qui pourraient avoir un comportement illicite ou contraire à nos normes éthiques.

Chez Proximus, nous ne traitons qu'avec des clients et des fournisseurs qui ne font pas l'objet de sanctions et qui respectent les règles strictes dictées par diverses réglementations internationales (UE, États-Unis, Royaume-Uni, ONU, Inde).

Nous surveillons également les exportations vers les pays sanctionnés afin de garantir le respect des lois et des accords commerciaux internationaux.

Qu'attendons-nous de vous ?

- ✓ Ne traitez avec les partenaires qu'à l'issue du processus d'évaluation.
- ✓ Contactez Group Compliance dès que vous avez des marchandises à exporter à l'étranger.

Ce qui est interdit :

- ✗ S'engager dans une relation contractuelle sans avoir procédé à une vérification des sanctions et obtenu une autorisation.
- ✗ Exporter des marchandises en violation des restrictions internationales.

Politique de tolérance zéro

Aucune infraction aux politiques et procédures internes mettant en œuvre le Code de conduite de Proximus ne sera tolérée. Les modalités d'application du principe de tolérance zéro sont précisées dans les politiques et procédures respectives.

Toute infraction pourrait entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou la résiliation du contrat, conformément à la réglementation du travail en vigueur.



Que faire en cas d'infraction ?

Si vous constatez une infraction aux lois, aux règlements ou aux politiques et procédures internes du Code de conduite, vous devez en informer sans délai à votre responsable hiérarchique. Si cela n'est pas possible ou approprié, vous devez signaler le problème ou l'infraction directement au Group Compliance Manager ou à votre Compliance Officer local.

Canaux dits de lanceur d'alerte de Proximus

Tout incident peut également être signalé par le biais des canaux dits de lanceur d'alerte disponibles, de manière confidentielle ou anonyme, avec une protection garantie.

Les canaux d'alerte internes suivants sont disponibles au niveau du Groupe Proximus :

- **WEB** : <https://proximus.grantthornton-whistle.com/fr/home>
- **Téléphone** : ligne téléphonique d'alerte (9h -17 h CET du lundi au vendredi) :
 - Depuis la Belgique : 0800 45002
 - Depuis d'autres pays : +32 (0) 800 45002

- **Lettre** : (veillez à indiquer **CONFIDENTIEL** sur l'enveloppe)
 - Proximus Group Compliance Manager : Maurizio Carlone, Proximus 27, boulevard du Roi Albert II, B 1030 Bruxelles ou
 - Proximus, Présidente du Comité d'audit et de supervision : Catherine Vandendorre 27, boulevard du Roi Albert II, B 1030 Bruxelles
- **En personne** : en fixant un rendez-vous avec le Compliance Manager du Groupe Proximus
- **Par e-mail** : maurizio.carlone@proximus.com

De plus amples informations sur la procédure de lanceur d'alerte sont disponibles sur le site web du Groupe Proximus.

Pour se conformer aux lois et réglementations en matière de lancement d'alerte, d'autres canaux internes de lanceur d'alerte ont été mis en place pour les filiales du Groupe Proximus et peuvent être consultés sur leurs sites web respectifs.



Révision 2026

